

## COVID-19 ET ENGAGEMENT DES SSTI

# Les SSTI mobilisés pour la campagne de vaccination

Face à la reprise des contaminations au Covid-19, le Gouvernement a intensifié la campagne de rappel vaccinal et rappelé la participation de tous les professionnels de Santé, incluant les Services de santé au travail avec leur atout de proximité territoriale.

*« (...) Un nombre important de travailleurs est désormais éligible à la dose de rappel contre la covid-19. Alors que la reprise épidémique s'intensifie, la mobilisation de tous les acteurs de Santé est essentielle pour prendre de court le virus. Situés à proximité du lieu de travail, les Services de santé au travail constituent, pour les salariés, un accès rapide pour effectuer leur rappel ».*

**D**ès l'ouverture de la campagne de rappel vaccinal le 27 novembre dernier, M. Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail, rappelait par ces mots la possibilité pour les salariés éligibles de se faire vacciner en Service de santé au travail.

A cet effet, des DGS urgents sont régulièrement envoyés pour signaler les ouvertures récurrentes, aux professionnels de Santé, dont les SSTI, du portail de commande de vaccins.

Suite à la reprise épidémique et au démarrage de la campagne de rappel vaccinal contre la Covid-19, le Gouvernement a mis l'accent sur la participation des Services de santé au travail à ladite campagne par un communiqué de presse et une affiche, pouvant être retrouvés via le lien ci-dessous. De nombreux médias se font également le relais de la possibilité d'être vacciné par son SSTI, et une augmentation des demandes devrait s'ensuivre. Les ouvertures récurrentes de portails pour la commande de vaccins sont signalées par des DGS urgents à retrouver sur le site du ministère du Travail. L'ouverture se fait dans un délai donné, et Présanse relaie ainsi ces messages dès réception au réseau des SSTI. Ils peuvent également être retrouvés en temps réel sur le site du ministère de la Santé via la page : <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/article/dgs-urgent> que les Services sont invités à consulter chaque jour.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES RETRAITES  
ET DE LA SANTÉ  
AU TRAVAIL  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le Gouvernement rappelle également que les Services de prévention et de santé au travail sont engagés, depuis son lancement, dans la campagne de vaccination contre la Covid-19 et que leurs professionnels ont réalisé plus de 1 900 000 injections. Un communiqué de presse largement diffusé et une affiche ont également été proposés pour médiatiser l'existence de ce canal supplémentaire permettant aux citoyens de se faire vacciner.

Enfin, le Protocole National pour assurer la Santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 est régulièrement mis à jour et invite toujours les employeurs à s'appuyer, « pour la définition et la mise en œuvre des mesures, sur les services de santé au travail, au titre de leur rôle de conseil et d'accompagnement des employeurs et des salariés ». ■